

Charte documentaire

Sommaire

Préambule

1. Missions du CTLES

2. Collections

- 2.1 Statut des collections
- 2.2 Typologie des collections
- 2.3 Accroissement des collections
 - 2.3.1 Transformation de statut des collections en dépôt
 - 2.3.2 Conservation partagée
 - 2.3.3 Conservation répartie
- 2.4 Dédoublonnage des collections sur les fonds en cession

3. Politique documentaire

- 3.1 Méthodologie
- 3.2 Grille de sélection des documents

4. Valorisation des collections

- 4.1 Enrichissement du catalogue
- 4.2 Diversification de l'offre de communication des documents
- 4.3 Numérisation de thèses

Préambule

La charte documentaire du Centre Technique du Livre de l'enseignement supérieur (CTLes) a pour but de définir les principes et les objectifs de la politique documentaire de l'établissement pour les collections qui lui sont cédées.

Elle est établie en fonction des choix, des priorités et des projets de l'établissement, compte tenu de ses missions et de sa fonction d'opérateur national dans le cadre du paysage documentaire national et tout particulièrement du développement des collections d'excellence (CollEx).

Soumise au vote du conseil d'administration du 30 novembre 2015, la présente charte fixe les orientations stratégiques du CTLes en matière de politique documentaire.

Elle sera complétée par la mise en place d'indicateurs fins permettant de dresser une cartographie des documents conservés au titre de la cession et contribuera ainsi à constituer des collections de référence à l'échelon national.

1. Missions du CTLes

Le Centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLes) est un établissement public national à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Créé en 1994¹, il assure la collecte, la gestion, la conservation et la communication des livres et des documents d'intérêt scientifique et patrimonial qui lui sont confiés en dépôt par les universités et les grands établissements de l'enseignement supérieur en particulier de la région Île-de-France.

Le centre peut parallèlement constituer et gérer en propre un fonds documentaire à partir des collections dont les établissements lui cèdent la propriété.

Il abrite également, en tant que stockage provisoire, des collections de bibliothèques en travaux ou confrontées à un problème momentané de conservation.

Le CTLes apporte son concours autant que de besoin et en fonction de ses capacités techniques aux établissements concernés pour la conservation et la préservation matérielle de leurs livres et documents, prioritairement sur support papier. Il a la mission de communiquer les documents émanant des collections déposées aux bibliothèques versantes et participe au prêt entre bibliothèques (PEB) pour ce qui concerne les collections cédées.

De plus, il est acteur dans le cadre des dispositifs de mutualisation des collections à travers les plans de conservation partagée, depuis 2005.

Par le décret de mars 2014² le CTLes a vu ses missions s'étendre dans le cadre des dispositifs de fourniture de documents à distance, notamment au titre du prêt entre bibliothèques, ainsi que dans les dispositifs de mutualisation des collections, tels que les plans de conservation partagée, pour lesquels il se voit confier un rôle clé.

Il est conduit à coopérer aussi bien au niveau national qu'international.

2. Collections

Au 31 décembre 2014, le CTLes compte plus de 68400 km linéaires de collections stockées (sur une capacité maximale de près de 74500 km linéaires), soit plus de trois millions de volumes.

1 Décret n° 94-922 du 24 octobre 1994 portant création du Centre technique du livre de l'enseignement supérieur, article 2.

2 Décret n°2014-320 du 10 mars 2014.

2.1 Statut des collections

Les collections entreposées au CTLes – quasi exclusivement sur support papier³ – sont réparties en trois catégories distinctes : les cessions, les dépôts et le stockage provisoire.

Les différents statuts sont représentés de la façon suivante⁴ :

- Les cessions, soit plus de 39% des collections stockées, constituent les fonds qui appartiennent en propre à l'établissement. Ce sont des collections de référence dans la mesure où elles permettent aux établissements possédant les mêmes titres de les désherber le cas échéant. En ce qui concerne les collections de périodiques, celles-ci sont amenées à s'accroître mécaniquement, au fur et à mesure du développement des plans de conservation partagée de périodiques.
- Les dépôts qui constituent 59% des collections conservées, sont des fonds qui appartiennent aux établissements versants et pour lesquels le CTLes joue le rôle de magasin distant et en assure la communication.

Plusieurs établissements peuvent verser des collections similaires, ce qui occasionne des doublons qui ne peuvent être désherbés, contrairement aux collections cédées. Des fonds en dépôt peuvent aussi être ultérieurement cédés au CTLes, à l'initiative des universités dont relèvent les bibliothèques déposantes. Le CTLes encourage vivement ces transformations qui lui permettent de constituer des fonds cohérents et de gagner des mètres linéaires disponibles.

- Le stockage provisoire, enfin, concerne 2 % du total des collections entreposées au CTLes. Il s'agit de collections versées par des bibliothèques pour répondre à des besoins ponctuels de stockage, suscités par des déménagements ou des travaux, par exemple. Ces fonds, stockés dans des cartons, ne sont pas traités par le CTLes. Par conséquent, ils ne sont pas communicables.

2.2 Typologie des collections

La typologie des documents conservés au CTLes – au titre de la cession et du dépôt⁵ – se décompose comme suit :

- les périodiques représentent la part la plus importante des collections, soit près de 55 % des mètres linéaires occupés,
- les monographies représentent plus de 23%,
- les thèses et mémoires plus de 22%.

En ce qui concerne le segment des collections cédées, celui-ci se décompose de la façon suivante :

- Les périodiques représentent près de 57 %,
- les thèses et mémoires près de 37 %,
- les monographies plus de 6 %.

³ Cartes et VHS représentent 0,07% de la totalité des fonds, hors stockage provisoire.

⁴ Chiffres au 31 décembre 2014

⁵ Chiffres au 31 décembre 2014. Il s'agit ici uniquement des collections référencées dans le système de gestion de l'établissement.

2.3 Accroissement des collections

Le CTLes reçoit en moyenne annuellement plus de 3 kilomètres linéaires de collections, tous statuts confondus, au rythme de près de 100 mètres linéaires par semaine de transfert.

La part des collections transférées au titre du dépôt reste majoritaire⁶ à l'exception toutefois des années 2011 et 2012.

2.3.1 Transformation de statut des collections en dépôt

Des fonds en dépôt peuvent être ultérieurement cédés au CTLes, à l'initiative des universités dont relèvent les bibliothèques déposantes. Le CTLes encourage vivement ces transformations qui lui permettent de constituer des fonds cohérents et de gagner des mètres linéaires disponibles.

Cette pratique reste marginale, quelques 140 mètres linéaires de collections déposées ont connu un tel changement de statut depuis les premiers versements.

2.3.2 Conservation partagée

L'objectif principal d'un plan de conservation partagé de périodiques (PCPP) est d'assurer l'intégrité, l'exhaustivité et l'accessibilité des collections pour les usagers. Le modèle adopté dans la mise en place des PCPP en cours sur le territoire national est la répartition de collections complètes de périodiques au sein des bibliothèques partenaires. Certaines d'entre elles se défont de collections, qu'elles soient incomplètes, lacunaires ou ne constituant pas un axe prioritaire de leur politique documentaire au profit d'autres bibliothèques qui en assurent la responsabilité de la conservation et l'accessibilité. De tels plans favorisent donc la suppression de doublons, et permettent d'optimiser les capacités de stockage de l'ensemble des bibliothèques partenaires⁷.

A ce titre, la mise en place de PCPP constitue également un mode d'accroissement des collections, qui, même s'il est marginal pour l'instant, est appelé à se développer⁸. Le CTLes co-anime avec la Bibliothèque interuniversitaire de santé, le plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France et développe, d'autres plans thématiques, notamment dans les domaines de la géographie, des arts du spectacle, de la philosophie et des sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) avec des établissements documentaires partenaires⁹.

Pour ce faire, l'établissement a développé des outils spécifiques – une plateforme de travail partagé et une base de gestion des états de collection des périodiques – afin de gérer de façon optimale les plans de conservation partagée. L'établissement collabore avec l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES) en ce qui concerne le versement des notices bibliographiques et des notices d'exemplaires à partir du Système universitaire de documentation (Sudoc) dans cette base de gestion, développée spécifiquement par le CTLes.

⁶ 75% en 2014

⁷ Le PCPP médecine a permis depuis sa mise en place, le transfert de 2km linéaires de documents soit 150 000 fascicules de périodiques, ou l'équivalent de 290m² d'un magasin de stockage traditionnel

⁸ Durant l'année 2014, le CTLes a bénéficié de quatre transferts totalisant 41.45 mètres linéaires, au titre du PCPP médecine

⁹ Au 31 décembre 2014, le CTLes est co-animateur des plans de conservation partagée en arts du spectacle, géographie, philosophie et STAPS, et membre du comité de pilotage du plan de conservation partagée en mathématiques

2.3.3 Conservation répartie : intégration de titres issus de collections des éditeurs Wiley et Elsevier

Dans le cadre des négociations Couperin, le CTLes est destinataire de titres de collections papier des éditeurs Wiley et Elsevier. Le CTLes a ainsi réceptionné et traité 568 titres de la *Full collection* de Wiley depuis 2013 et 251 titres de la *Freedom collection* d'Elsevier depuis 2011 et suivantes.

2.4 Dédoublonnage des collections sur les fonds en cession

Les opérations de dédoublonnage portent uniquement sur les fonds cédés. Ces opérations s'effectuent à la fois de façon rétrospective et courante. Le dédoublonnage courant est consécutif aux versements de collections dans le cadre des marchés de transfert. Il s'agit de documents qui constituent des doubles d'exemplaires déjà présents dans les collections du CTLes. Depuis le 1er janvier 2014, ce service est facturé aux établissements versants¹⁰.

Le dédoublonnage rétrospectif vise à éliminer les doubles d'exemplaires déjà présents dans les magasins ou de documents ne rentrant pas dans le périmètre de conservation du CTLes tel qu'il est défini aujourd'hui¹¹. Dans le cas de collections rentrant dans un plan de conservation partagée, il a pour objet l'élimination de fascicules de périodiques correspondant à des titres pour lesquels le CTLes n'est pas pôle de conservation.

Les documents ainsi soustraits des collections connaissent plusieurs destinations:

- conservation de l'exemplaire en meilleur état,
- proposition de don dans le cas de périodiques rattachés à un plan de conservation partagée : le CTLes dès lors qu'il n'est pas pôle de conservation, propose les fascicules concernés prioritairement pour combler des lacunes dans la collection de référence, ou aux autres membres du réseau, avant de les détruire, le cas échéant,
- élimination par le pilon.

3. Politique documentaire

Bibliothèque de dépôt, unique dans le paysage documentaire national, le CTLes offre la particularité de constituer et de gérer des collections en propre en parallèle avec les collections déposées par les bibliothèques versantes. C'est sur ce segment des collections qui représentent plus de 39 % de l'ensemble des fonds conservés que la politique documentaire de l'établissement va s'appliquer afin de constituer des collections cohérentes, et de référence, notamment en termes de conservation, en regard avec les différents plans de conservation partagée et le dispositif national CollEx.

La charte documentaire du CTLes a donc pour objectif de permettre une coopération plus systématique avec les établissements versants. Plus largement, l'objectif est d'encourager auprès des établissements partenaires la généralisation des cessions conformément à la recommandation n° 7 du rapport de l'Inspection générale des bibliothèques :

«Inciter, y compris par des dispositions financières, les services et établissements à verser leurs collections dans les réserves mutualisées sous le régime de la cession et non du

¹⁰ La tarification a été fixée à 15.50 HT le mètre linéaire et votée par le conseil d'administration du 25 mars 2013.

¹¹ Citons notamment le cas des Journaux officiels.

dépôt (qui doit rester exceptionnel et provisoire) en sorte de favoriser les opérations de dédoublement¹² ».

3.1 Méthodologie

Une grille a été élaborée afin de mettre en avant des critères objectifs de sélection de documents concernant les collections cédées au CTLes.

Cette grille a été soumise à différents partenaires du CTLes. Ceux-ci ont été sélectionnés, en fonction de différents critères: activité en termes de dépôt ou de cession des collections, volumétrie des demandes de communication sur leurs fonds versés, et projet de réorganisation documentaire¹³.

Elle est amenée à être mise à jour régulièrement soit en raison de l'extension du périmètre d'action du CTLes, de l'élargissement du cercle de ses partenaires et d'amélioration de conditions de conservation¹⁴.

3.2 Grille de sélection des documents (Mise à jour le 06/11/2014)

La grille a été conçue à partir des modèles issus des plans de développement des collections et comporte des notations de 4 (documents à intégrer en raison de leur appartenance à un plan de conservation partagée ou à un programme d'archivage au titre de la *Full collection* Wiley et de la *Freedom collection* d'Elsevier) à 0 (documents indésirables).

Elle permet de distinguer les documents à ne pas intégrer dans les collections du CTLes en raison soit de leur obsolescence, de leur disponibilité sur un autre support, de leur multilocalisation ou de leur état physique. De même, les documents ne relevant pas d'un périmètre académique, ne sont pas intégrés.

En ce qui concerne les collections à intégrer, elles sont réparties selon le niveau universitaire de la publication (enseignement, recherche), la langue (français, ou non) et la typologie (monographies, périodiques, thèses et mémoires, littérature grise).

Enfin les titres de périodiques faisant partie de plans de conservation partagée – si le CTLes est pôle de conservation ou susceptible de le devenir - ainsi que les périodiques relevant d'un programme d'archivage d'exemplaires papier à partir des collections numériques telles que les collections Wiley et Elsevier, déjà mentionnées, sont à intégrer.

¹² In *Le Stockage des collections imprimées à l'heure du numérique. Inspection générale des bibliothèques. Benoît Lecoq et Charles Micol, 2014 : media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2014/71/6/*

¹³ entre juin 2014 et juin 2015, ont été consultés les établissements suivants : BDIC, BUPMC, DBU Université Sorbonne Nouvelle, Bibliothèque de l'INHA, Bibliothèque interuniversitaire Sorbonne, Grand équipement documentaire Condorcet, Bibliothèque nationale (Département des collections)..

¹⁴ *Les grands formats ont vocation à être accueillis dans le futur équipement.*

	Caractéristiques des documents		Intégrer	Ne pas intégrer	Remarques
4	Documents rentrant dans le cadre d'un Plan de conservation				
	Périodiques	intégrant un plan de conservation partagée	x		Si le CTLes est pôle de conservation pour le titre ou est susceptible de le devenir
	Périodiques	intégrant un plan de conservation répartie	x		Exemplaire papier à partir d'une collection numérique et rentrant dans un plan d'archivage (collections Wiley, Science direct...)
3	Documents de niveau recherche				
	Monographies	françaises	x		A intégrer en fonction : * du nombre de localisations dans le SUDOC
	Monographies	étrangères	x		A intégrer en fonction : * de la rareté de la langue * à condition qu'il soit catalogué dans le SUDOC * du nombre de localisations dans le SUDOC
	Périodiques	français	x		A intégrer en fonction : * de la complétude de la collection * de l'antériorité du titre * du nombre de localisations dans le SUDOC
	Périodiques	étrangers	x		
	Littérature grise		x		Selon la définition de l'AFNOR : « document dactylographié ou imprimé, souvent à caractère provisoire, reproduit et diffusé à un nombre d'exemplaire inférieur au millier, en dehors des circuits commerciaux de l'édition et de la diffusion ».
	Thèses & mémoires de Master		x		
2	Documents de niveau enseignement				
	Monographies	françaises		x	Sauf si peu ou pas de localisations dans le SUDOC
	Monographies	étrangères		x	Sauf si peu ou pas de localisations dans le SUDOC
	Monographies	Textes littéraires	x		* Si le texte est en langue étrangère (analyses critiques) * Si le texte est en langue rare et à condition qu'il soit catalogué dans le SUDOC * Niveau (LMD)
	Monographies	Rééditions non revues et augmentées		x	
	Monographies	Ouvrages de vulgarisation		x	
	Périodiques	français	x		A intégrer en fonction : * de la complétude de la collection * de l'antériorité du titre * du nombre de localisations dans le SUDOC
	Périodiques	étrangers	x		A intégrer en fonction : * de la complétude de la collection * de l'antériorité du titre * du nombre de localisations dans le SUDOC
	Manuels		x	-	
1	Documents qui ne rentrent pas dans le périmètre des collections académiques				
	Presse grand public			x	
	Presse d'information générale			x	Sauf si le titre s'intègre à un plan de conservation partagée
	Paralittérature			x	
	Guides pratiques (cuisine, jardinage, bricolage, voyages) catalogues de vente par correspondance (Manutan, La Redoute...)			x	
0	Documents indésirables				
	Titres de périodiques trop fragmentaires (métrage linéaire inférieur à 25 cm)			x	* Sauf si ce faible métrage couvre la vie entière du périodique * Sauf si ce faible métrage couvre une lacune dans la collection présente
	Grands formats (folio, cartes...)			x	Format non intégrable avant l'ouverture du nouvel équipement
	Outils bibliographiques			x	Si multilocalisés, obsolètes ou en ligne
	Documents en mauvais état			x	Sauf si leur intérêt documentaire justifie qu'ils soient conservés
	Ouvrages largement localisés dans le Sudoc			x	
	Doublons tous types de documents			x	
	Recueils de statistiques (annuaire...)			x	Sauf si leur intérêt documentaire justifie qu'ils soient conservés
	Publications officielles			x	Sauf si leur intérêt documentaire justifie qu'ils soient conservés et exclusivement sur les publications en langues étrangères
	Manuels techniques			x	Sauf si leur intérêt documentaire justifie qu'ils soient conservés

4. Valorisation des collections

Ces actions se décomposent en trois axes principaux: enrichissement du catalogue, diversification de l'offre de communication et numérisation de fonds de thèses.

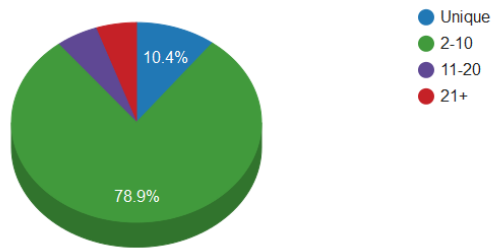
4.1 Enrichissement du catalogue

L'enrichissement du catalogue local et, partant, le versement des notices dans le catalogue national est un enjeu majeur pour l'établissement afin d'améliorer sa visibilité et mettre en valeur son positionnement d'établissement de référence en ce qui concerne la richesse de ces collections.

Une représentation des localisations dans le catalogue mondial Worldcat, pour lequel l'établissement collabore, via le Sudoc, montre l'importance en nombre et sur une période chronologique relativement étendue, des unica dans les collections cédées au CTLes.

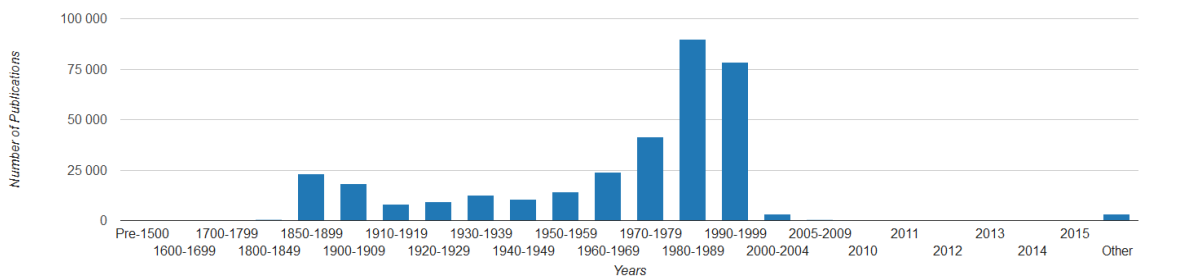
Tableau de bord des collections du CTLes d'après les localisations dans Worldcat au 25 octobre 2015

Nombre de publications par nombre de localisations dans Worldcat

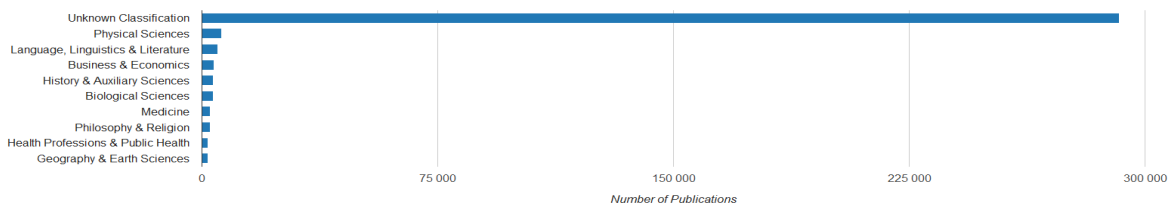


Total : 337857 localisations

Nombre de localisations par date de publication



Nombre de localisations par champs disciplinaires



4.2 Diversification de l'offre de communication des documents

L'accroissement des collections et l'enrichissement du catalogue suscitent une importante demande de communication des documents dans le cadre du prêt entre bibliothèques (PEB)¹⁵. Les demandes de communication¹⁶ portent aussi bien sur les collections du CTLes, pour les fonds cédés que sur les collections déposées. Pour ces dernières, il s'agit là bien plutôt de communication distante de documents envers les bibliothèques qui en détiennent la propriété. En ce qui concerne le PEB proprement dit, il concerne des demandes émanant aussi bien de bibliothèques et organismes documentaires français qu'étrangers.

L'amélioration du dispositif avec un élargissement de ses activités notamment avec la réactivation du prêt aux chercheurs d'Île-de-France devrait permettre une meilleure visibilité de l'action du CTLes, notamment en tant qu'opérateur dans le cadre de la mise en place de CollEx.

4.3 Numérisation de thèses

Le CTLes détient en fonds propres des collections anciennes de thèses dont certaines sont des unicas. Le signalement de ces fonds puis la mise en œuvre de plans de numérisation de certains segments, sélectionnés en fonction de critères préétablis – rétro-conversion, unicas, expertise scientifique par des comités d'experts – devrait contribuer à une meilleure visibilité des collections et à leur valorisation¹⁷.

La présente charte est proposée à l'approbation du Conseil d'administration du 30 novembre 2015.

15 Le total des communications pour l'année 2014 est de plus de 21000 communications avec un taux de satisfaction de près de 92 %.

16 Le CTLes n'a pas vocation à recevoir du public, il se positionne donc uniquement comme centre fournisseur.

17 Citons entre autres le projet concernant près de 1700 thèses médicales étrangères, soutenues entre 1663 et 1900.